

**Compte rendu de la Commune de Senouillac**  
**N° 25 du 12 Décembre 2017**

Convocation : du 6 décembre 2017

**Présents :** Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT et Sandra VICENTE Adjoints, Sébastien ALAUZET, Vincent CLASSINE, Manon ISSERTE, Lorraine FONVIELLE; Nicolas RAYNAL, Corine MALBERT, Patricia VELLARINO, Grégory FABRE ;

**Absent Excusé :**

**Secrétaire de Séance :** Grégory FABRE

**Procurations :** Nicolas TRICHAUD à Gilles FORT ; Emmanuel BISTES à Sébastien ALAUZET ; Christine DURIEZ à Patricia VELLARINO ; Verena VOARINO à Vincent CLASSINE

Approbation du dernier CR du conseil N° 24 du 25 Octobre 2017

Rectifications :

- Sur la délibération N° 1 approuvant le rapport de la CLECT il a été ajouté la phrase "après en avoir délibéré, le conseil approuve...." Puis il a été rectifié le chiffre de 17 044 140€ par 17 144 040€ afin que ce dernier corresponde au montant indiqué dans le tableau.
- Annulation de la délibération sur la dénonciation de la convention entretien éclairage public avec la Société ESCAFFIT. Mauvaise compréhension entre les deux parties, la convention va jusqu'à son terme ; soit fin 2018. Pas d'incidence particulière car le tarif est le même tarif le marché groupé.

**DELIBERATIONS :**

**1. Renouvellement de la convention de gestion de la compétence scolaire et périscolaire avec l'agglomération.**

La convention qui nous lie avec l'agglo prend fin au 31 Décembre de cette année, le conseil doit se prononcer sur son renouvellement et transmettre sa position à l'agglo. Une enveloppe nous est attribuée de façon à gérer en autonomie le quotidien : entretien des locaux, dépenses courantes de fonctionnement, cantine, déplacements en bus, certaines conventions (F.O.L, école de musique, cinéma, piscine..), les intervenants NAP, fournitures scolaires, assurances, électricité, chauffage....

Nous disposons d'une enveloppe de 91 320 € évaluée pour les Attributions de Compensation (dont plus de 50 000 € pour la cantine). Le dernier contrôle fin novembre nous rapproche de 90 000 €.

D'un point de vue politique, même si la compétence scolaire et périscolaire va être déclinée en bassin de vie, même si nous avons la chance que notre secteur soit très proche du bassin de nos communes constituant l'ALAE, il en demeure une volonté de notre part de pouvoir suivre et participer au quotidien au bon fonctionnement de notre école. La convention nous laisse une autonomie et surtout une réactivité, une adaptabilité à nos spécificités.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité de renouveler la convention de gestion avec l'agglomération.

**2. RIFSEEP.**

**Régime Indemnitaire des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel**

Nouveau système indemnitaire qui a vocation à s'appliquer à tous les agents quel que soit leur grade ou leur filière, Il remplace toutes les primes et indemnités. Il est applicable à l'ensemble de nos agents actuellement en poste.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- **l'IFSE**, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est **une part fixe** déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste, => remplace l'IEMP
- **le CIA**, Complément Indemnitaire, est **une part facultative et variable** fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel. => remplace l'IAT

**Approuvé à l'unanimité**

### **3. Budget assainissement. (ce n'est pas une délibération, juste un avis sur option)**

Dans l'objectif des transferts de compétence de l'assainissement, le Trésor Public oblige à séparer les budgets assainissement du budget communal. Aujourd'hui c'est un budget annexe qui devra devenir un budget autonome indépendant. L'incidence directe : à ce jour, les budgets annexes sont sous le même compte "bancaire" que celui de la commune (le fond de roulement d'un budget peut servir à l'autre). Ce ne sera plus le cas par la suite. Nous avons la possibilité de les séparer au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 ou au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Il suffit d'informer la Trésorerie par simple mail.

Décision de mise en application à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019

**Approuvé à L'unanimité**

### **4. Convention à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme entre la commune et l'AGGLO par le service instructeur communautaire.**

La commune avait délibéré et conventionné avec l'ancienne communauté de commune Tarn et dadou, il faut délibérer à nouveau avec la nouvelle entité (Agglo) afin de poursuivre le service.

### **5. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION**

L'obligation de faire part des actions effectuées dans le cadre des délégations données au maire,

**Approuvé à l'unanimité**

### **6. Réintégration Travaux voirie 2015**

Comme tous les ans nous devons réintégrer les travaux de voirie de l'année N- 2, l'opération consiste dans un premier temps à annuler par une recette d'investissement la dépense déjà inscrite en N-2, ajouter à cela la recette du FCTA et de la subvention perçue. Ensuite en contrepartie, à mettre le total de l'investissement en dépenses (montant qui servira de base à l'inscription dans l'actif). C'est une opération d'ordre, sans incidence sur le budget.

**Approuvé par 14 voies Pour et une abstention**

### **7. Travail en régie,**

Par travail en régie, il faut entendre les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la commune, qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués ainsi que des fournitures acquises . Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune. Ces travaux, qui permettent la création d'immobilisations ou qui entraînent un accroissement de la valeur et de la durée de vie d'une immobilisation sont de véritables dépenses d'investissement. Cela concerne la plantation de l'Olivier et de quelques autres arbres et de la fabrication du Skate Parc.

**Approuvé à l'unanimité**

## Question Diverses

- **L'aménagement du centre bourg.** Après les dernières petites corrections techniques d'aménagement, nous nous sommes penchés sur le chiffrage et les modalités de financement. Pour l'instant nous sommes sur un projet d'environ 625 000€ HT. Dans la réflexion il nous est apparu judicieux de requalifier l'ensemble de l'espace city stade, l'espace enfants (3/6ans), l'espace détente (tables pique-nique), le stade et l'espace boules en un bloc nommé : « espace intergénérationnel ». Nous pourrions obtenir entre autres des aides auprès de la CAF pour tous les espaces susceptibles d'être utilisés par l'ALAE et l'ALSH. Dans les travaux il faut aussi inclure l'éclairage public, nous sommes toujours en attente du devis du SDET.

Après un passage de caméra il semble qu'une réfection d'une partie du réseau d'assainissement va être nécessaire. ERDF va aussi intervenir pour un dossier d'enfouissement du réseau MT qui doit traverser le village

Il serait souhaitable de remettre en route le groupe de travail qui avait œuvré à la réflexion.

Une délibération à venir au prochain conseil de Janvier

- **Problèmes d'éclairage public.**

Nous avions déjà évoqué la complexité du dossier : trois points d'éclairage public en dysfonctionnement.

- Le plus simple concerne le lotissement de l'Herm (3 PL), il y avait un contacteur à changer => fait. Ce point dispose d'un point de comptage mais n'a jamais eu de contrat avec un fournisseur donc jamais de factures : **Enedis** nous réclame maintenant quatre ans d'arriérés => 801.39€

- Le secteur route des Lizes (5 PL): Là aussi, il n'y a jamais eu de facturation, il manque un compteur : **Enedis** va nous en poser un et nous propose aussi un rattrapage avec une estimation de consommation basée sur la puissance des ampoules et le nombre de PL 1731.13

- Chemin des Maurices, passage à niveau : C'est lors de l'orage de mars 2017 que l'arbre de la maison de l'angle de la rue des Sémaphores et du chemin des aiguillages est tombé sur la ligne et a cassé les fils. La société Escaffit nous a produit un devis : 588€. Nous devons maintenant nous retourner vers l'assurance du propriétaire de l'arbre et installer un point de comptage, payer l'arriéré et choisir un fournisseur...1 730€ soit au total 3 260 €

A titre d'information, nous allons changer d'opérateur (fournisseur) d'énergie et ce grâce au contrat groupé d'achat d'énergie proposé par le SDET => Il s'agit de la société Direct énergie qui est attributaire du marché pour les trois années à venir.

- **Lavoir de Mauriac.**

Afin de réhabiliter le site du lavoir communal de Mauriac, une sur le terrain avec le responsable du **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des pays Tarnais** (association qui peut proposer des chantiers d'insertion encadrés par des professionnels), un devis a été établi :

Le projet consiste à refaire la descente vers le lavoir, le sol, mais aussi le muret ou rambarde de sécurité, la partie Lavoir, la voûte et le bassin. Le CPIE ne facture que la main-d'œuvre, la collectivité doit fournir les matériaux. Le devis est de 23 520 € (il n'y a pas de TVA). Un projet d'un coût d'environ 30 000€ avec les matériaux compris.

Il nous faut nous rapprocher des Bâtiments de France, nous avons déjà évoqué ce projet avec eux, ils pourraient peut-être nous aiguiller dans le financement. Voir aussi avec la Fondation du Patrimoine.

Il est évident que ce projet n'a d'intérêt que si le chemin qui contourne le château est ré-ouvert et accessible au public.

- **Le Bassins de rétention des lizes**

Le notaire a reçu notre délibération et travaille sur l'élaboration des actes.

La parcelle a une contenance de 389m<sup>2</sup>. Il faudrait enlever la bâche et le grillage et abaisser les talus de terre de chaque côté et combler ce trou.

Il est proposé par le conseil municipal d'inviter les administrés de ce secteur à donner un avis sur son utilisation.

- **Rallye : "Cœur des Vignobles"** le 24 et 25 Février. Circuit qui part du château de la garrigue, (VC N° 7) qui passe par Mauriac vers côté de la Bélautié.

- **CCAS** : distribution des colis à venir.

- **Travaux cimetière terminés :**

Allées et transversales terminées, pose du robinet à l'entrée et surfaçage du parking avec mise en place de deux places « handicapé », plantation d'arbres côté parking à prévoir dans l'hiver.

- **Travaux sur la station d'assainissement.**

Les travaux avancent comme convenu dans le planning, les deux filtres sont en grande partie terminés, les deux postes de relèvement également, le local technique est en passe d'être monté, l'emprunt ainsi que le prêt de trésorerie ont été débloqués et les factures dues sur les travaux réalisés ont été réglées.

- **Boulangerie et espace santé.**

Délais respectés, quelques difficultés avec les compteurs Électrique (l'organisation et la coordination avec ENEDIS et le SDET sont assez complexes !) l'électricité et les faux plafonds sont en cours de pose, le carrelage doit être posé avant la fin de l'année. Dès janvier le boulanger commencera à installer son matériel.

- **Agglo :**

Beaucoup de réunions de travail auxquelles nous essayons d'assister le plus possible se succèdent.

**Vœux aux administrés le 5 Janvier**

**Prochain conseil le 9 Janvier**

Bernard FERRET	Sandra VICENTE	Gilles FORT	Patricia VELLARINO	Nicolas RAYNAL
Verena VOARINO	Grégory FABRE	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE	Nicolas TRICHAUD
Corinne MALBERT	Lorraine FONVIELLE	Emmanuel BISTES	Sébastien ALAUZET	Manon ISSERTE